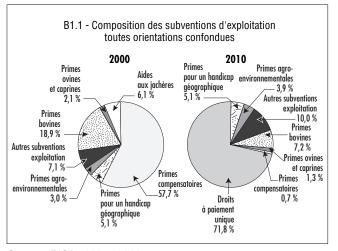
Composition des subventions d'exploitation

En 2010, plus de 90 % des exploitations ont perçu au moins une subvention d'exploitation. Si on retient uniquement les exploitations ayant pu bénéficier de ces aides, le montant s'élève en moyenne à plus de 34 100 euros. La prime unique (« DPU ») représente

72 % du total des subventions d'exploitation versées et près de 83 % des exploitations en ont bénéficié. La prime à la vache allaitante a été versée à près de 77 400 exploitations et s'élève pour les bénéficiaires à 8 600 euros en moyenne.

La prime unique représente plus de 70 % du total des aides en 2010



Source : RICA 2009 et 2010

Primes PAC

La politique agricole commune (PAC), profondément réformée en 1992 et 1993, avec la réduction des prix de soutien, l'obligation de mettre en jachères une partie des terres et l'instauration d'une série d'aides compensatrices aux produits (ou la revalorisation des aides existantes), a été à nouveau réformée en 2003, avec la création du paiement unique découplé. La France a choisi d'attendre 2006 pour mettre en œuvre le nouveau système de façon complète.

La physionomie des aides, déjà bouleversée lors des exercices 2006 et 2007 avec le découplage, a été de nouveau réformée pour l'exercice 2010 avec les évolutions de la Politique Agricole Commune. Toutes exploitations confondues, la prime unique représente désormais plus de 70 % des aides. Certaines aides ont été maintenues, avec des taux unitaires modifiés (notamment la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes). D'autres ont été supprimées (paiement à la surface pour les grandes cultures, aide à la jachère obligatoire, prime à l'abattage des bovins, prime à la brebis, etc.) pour être intégrées aux DPU. De nouvelles aides couplées à la production ont été créées : prime aux ovins, caprins, prime au développement de l'agriculture biologique, aux veaux sous la mère, à la diversité des assolements, etc...

B1.2 - Détail des subventions d'exploitation en 2010

	Moyenne par exploitation (millier d'euros)	Nombre d'exploitations en ayant (millier d'exploitations)	Moyenne pour les exploitations en ayant (millier d'euros)
Droits à paiement unique (« DPU »)	22,3	258,6	27,0
Primes bovines	2,3	115,8	6,1
Dont vaches allaitantes	2,1	77,4	8,6
Primes ovines et caprines	0,4	21,8	5,9
Primes compensatrices	0,2	49,8	1,3
Dont protéagineux	0,2	38,4	1,4
Primes pour handicap géographique	1,6	76,7	6,4
Primes agri-environnementales	1,2	67,6	5,6
Dont primes à l'herbe	0,7	46,7	5,0
Autres primes	3,1	225,0	4,3
Dont aides au secteur vin	0,1	9,1	5,0
aides au secteur fruits et légumes	0,2	8,3	9,3
aides lait montagne	0,1	14,1	2,4
aides agriculture biologique	0,1	4,8	4,1
aides à la diversité de l'assolement	0,3	30,9	2,6
aides accidents climatiques	0,2	19,5	3,3
aides régionales ou locales	0,5	88,3	1,9
Ensemble des primes et subventions	31,1	284,7	34,1

Source: RICA 2010

Répartition par orientation et par région

En 2010, les subventions d'exploitation s'élèvent à 31 100 euros en moyenne, en progression de 2 % par rapport à 2009. Au sein des orientations cultures générales, bovins viande et bovins mixte, le montant moyen des subventions d'exploitations dépasse 40 000 euros tandis qu'il reste inférieur à 10 000 euros en maraîchage, fleurs et horticulture diverses, et viticulture. En grandes cultures, le niveau des subventions d'exploitation a ten-

dance à diminuer tandis qu'il progresse en élevages d'herbivores, notamment à cause de la redistribution des aides (réforme dite du bilan de santé de la PAC). En moyenne cependant, les exploitations du bassin Parisien sont celles qui reçoivent le plus d'aides. Les élevages d'ovins et de bovins viande sont les exploitations qui bénéficient le plus du soutien au développement rural.

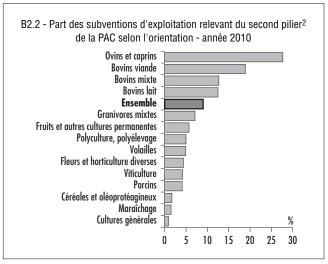
B2.1 - Subventions d'exploitation par orientation technico-économique en 2010

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

railed in Systemes pair expressation, six minuse a saire			
Orientation	2010	Évolution ¹ 10/09 %	
Céréales et oléoprotéagineux	39,7	- 10,5	
Cultures générales	45,1	- 5,5	
Maraîchage	9,6	+ 12,8	
Fleurs et horticulture diverses	3,3	+ 23,4	
Viticulture	4,3	- 6,5	
Fruits et autres cultures permanentes Bovins lait Bovins viande Bovins mixte Ovins et caprins Porcins	15,8 34,2 42,1 48,8 38,6 22,0	- 3,0 + 13,5 + 6,6 + 11,0 + 27,4 + 6,6	
Volailles	17,4	- 6,5	
Granivores mixtes	35,3	+ 4,2	
Polyculture, polyélevage	41,7	- 0,8	
Ensemble	31,1	+ 2,0	

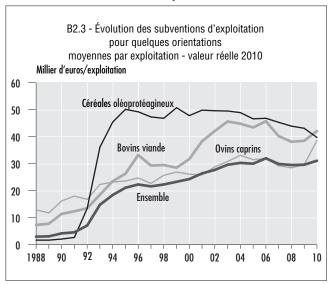
Source: RICA 2009 et 2010

Les aides du second pilier : 9 % du total des subventions d'exploitation



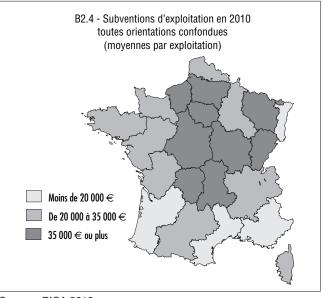
Source: RICA 2010

Céréales et oléoprotéagineux, des subventions d'exploitation en baisse



Source : RICA

En Picardie et en Lorraine, les subventions d'exploitation dépassent 50 000 euros en moyenne



Source: RICA 2010

^{1.} Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice de prix du PIB.

2. Les aides du second pilier regroupent les aides pour handicap naturel, la prime herbagère agroenvironnementale, les autres primes agroenvironnementales, les aides en faveur de la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire, du premier boisement des terres agricoles et du développement rural.

Les dispersions

Le montant moyen des subventions d'exploitation perçues recouvre des situations très différentes vis-à-vis de l'attribution des aides et autres primes aux exploitations. En 2010, toutes orientations confondues, 27 500 exploitations, soit 8,8 % de l'effectif total, ne perçoivent aucune subvention d'exploitation. La situation n'est guère différente pour les 7 000 exploitations qui bénéficient d'aides pour un montant inférieur à 1 000 euros.

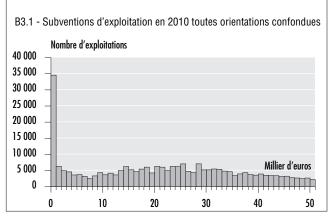
Au total, la proportion des exploitations pour lesquelles les subventions sont nulles ou négligeables se monte

à 11 %. À l'inverse, 58 800 exploitations, soit 19 % de l'effectif perçoivent des aides d'un montant supérieur à 50 000 euros.

Toutes orientations confondues, 30 % des exploitations se partage 61 % du total des aides.

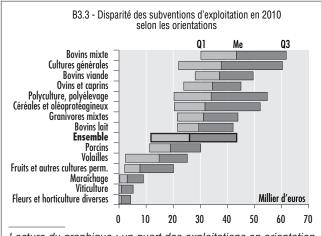
Au sein d'une même orientation, de fortes disparités dans le niveau des aides peuvent être observées : c'est notamment le cas en bovins mixtes, en polyculture-polyélevage et en cultures générales.

Près de 35 000 exploitations ont perçu moins de 1 000 euros



Source: RICA 2010

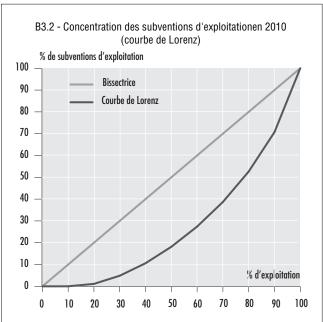
Pour la moitié des exploitations en bovins mixte, les subventions d'exploitations sont supérieures à 43 000 euros



Lecture du graphique : un quart des exploitations en orientation bovins mixte a reçu des subventions d'exploitation d'un montant inférieur à 30 200 euros (Q1), la moitié à 43 300 euros (Me), les trois quarts à 61 600 euros (Q3).

Source: RICA 2010

20 % des exploitations reçoivent 47 % du montant total des subventions d'exploitation



Lecture du graphique : en 2010, 70 % des exploitations ont perçu moins de 39 % du total des subventions d'exploitation.

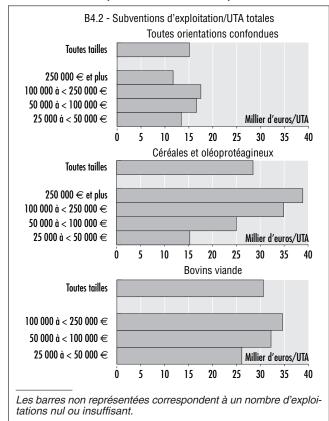
Source : RICA 2010

Ratios divers par orientation et par classe de dimension

En 2010 et toutes orientations confondues, la part des subventions d'exploitation dans les produits courants de l'exercice s'élève, en moyenne, à 15 %. La proportion dépasse 30 %, en moyenne, pour les exploitations spécialisées dans l'élevage des bovins pour la viande et des petits ruminants. Les subventions d'exploitation contribuent à mieux rémunérer le travail, lorsque la taille économique de l'exploitation s'accroît, en particulier dans les filières « céréales et oléoprotéagineux » et « bovin viande ».

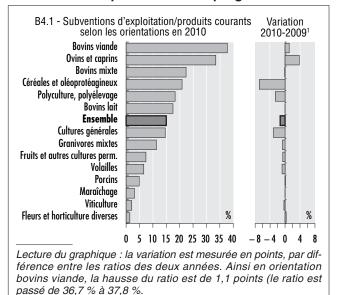
Le montant des subventions d'exploitation progresse avec l'accroissement de la taille économique, mais dans une proportion moindre.

En céréales oléoprotéagineux et en bovins viande, les grandes exploitations tendent à toucher davantage de subventions par UTA (unité-travail/année)



Source : RICA 2010

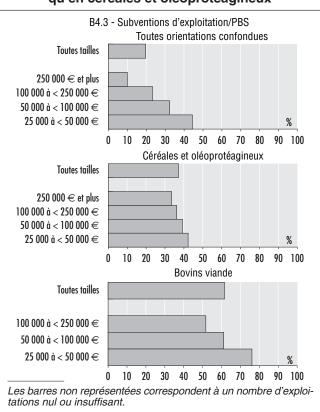
En bovins viande et en ovins et caprins, la part des subventions d'exploitation dans le produit courant progresse



1. Les variations des ratios sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en points.

Source : RICA 2009 et 2010

À taille équivalente, plus de subventions par unité de taille en bovins viande qu'en céréales et oléoprotéagineux



Source: RICA 2010

^{1.} Les variations des ratios sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en points.